

## CONDITIONS D'ACCUEIL et GENERALES DE VENTE

Les conditions d'accueil et générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations fournies et vendues par le Clos des Capucins.

### POSE D'OPTION

Toute option fait l'objet d'une date d'expiration (généralement un mois). Sans confirmation à cette date, l'option est automatiquement levée. En cas de demande ferme sur une même période par un autre client, il sera demandé au client ayant précédemment posé l'option de se positionner après appel téléphonique de notre part.

### RESERVATION

Une réservation est considérée comme définitive **après confirmation écrite** (mail, lettre) **et versement d'arrhes** représentant 30% du montant prévisionnel de la prestation.

### ANNULATION DE LA RESERVATION

- En cas d'annulation totale d'une prestation réservée, intervenant entre 11 jours et 30 jours avant le début de la prestation, il sera facturé 50% du montant prévisionnel du séjour.
- En cas d'annulation totale d'une prestation réservée, intervenant 10 jours ou moins avant le début de la prestation, il sera facturé 100% du montant prévisionnel du séjour.
- Quelles que soient les conditions d'annulation de la part du client, les arrhes restent définitivement acquises par le Clos des Capucins. Dans le cas inverse, si le Clos des Capucins ne peut honorer la prestation prévue, il restituera au Client le double de la somme des arrhes versées.

### GARANTIE DE COUVERTS ET CHAMBRES

- **Le nombre de participants devra nous être communiqué 30 jours avant la date de la prestation.**
- Le nombre de participants communiqué sera retenu comme base de préparation et de facturation.

### ANNULATION DE SEJOUR DU FAIT DU STAGIAIRE

- En cas d'annulation par le stagiaire, intervenant entre 3 jours et 10 jours avant le début de la prestation, les services réservés non-pris (repas et/ou chambre) seront facturés à 50% du montant des dits services.
- En cas d'annulation par le stagiaire, intervenant 2 jours ou moins avant le début de la prestation, les services réservés non-pris (repas et/ou chambre) seront facturés à 100% du montant des dits services.

### DEROULEMENT DU SEJOUR

#### 1- Pour les chambres

- Le jour de l'arrivée, les chambres sont disponibles à partir de 15h00, ou éventuellement plus tôt suivant l'occupation de la veille.
- Le jour du départ, elles doivent être libérées au plus tard à 9h30.
- **La liste des personnes présentes ainsi que leur répartition en chambre devra nous parvenir 30 jours avant la date de la prestation.**

#### 2- Pour les repas festifs

- Lors des repas festifs la salle de restaurant devra être libérée au plus tard à 16h00 pour les déjeuners et à 22h00 pour les dîners (des heures supplémentaires de service seront facturées au-delà).

### HEURES DE NUIT

Pour toute manifestation festive se prolongeant après 22h00, des frais de personnel vous seront facturés, par heure supplémentaire et par personne de service, sur la base de 60 € TTC par heure et par personne.

### REGLEMENT

Toutes nos factures sont payables dès réception.

Fait à Yenne, le

Pour Le Client  
(Nom, signature et cachet du client)

Pour Le Clos des Capucins